Certificat d'immatriculation

N° Immatriculation	Date de 1ère immatriculation
A. BV-659-PG	B 28/09/2011

C.1 COLAS MIDI MEDITERRANEE

NARBO

C.4a EST LE PROPRIÉTAIRE DU VÉHICULE

C.4.1

C.3

345 RUE LOUIS DE BROGLIE - LA DURANNE

13857 AIX EN PROVENCE CEDEX 3

D.1 RENAULT

D.2 MAFECC

D.3 MASTER E. VF1MAFECC45632409

F.1	3500	F.2	3500	F.3	6000		
G	2525	G.1	2450				
J	N1	J.1	CTTE	J.2		J.3	FOURGON
K	e2*2007/46*0016*12						
P.1	2299	P.2	92	P.3	GO	P.6	8
Q		S.1	7	S.2		U.1	81
U.2	2625	V.7	211	V.9	70/220*03/76b		

X.1 VISITE AVANT LE 28/09/2015

Y.1	410	Y.2	34
Y.3	0	Y.4	4
Y.5	2.5	Y.6	450.5

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation,
la sous directrice de la circulation
et de la sécurité routières

A. Lebrun

Anne LEBRUN

H

I 28/09/2011

Z.1

Z.2

Z.3

Z.4

COUPON DÉTACHABLE

Certificat d'immatriculation

BV-659-PG 28/09/2011

2011EV47815

VF1MAFECC45632409

RENAULT

COLAS MIDI MEDITERRANEE

CRFRABV659PG5VF1MAFECC4563240951109287CTTE<<

FOURRENAULT<<<<<<<MASTER<<<<<<<2011EV4781544

Inscrire les coordonnées de l'acquéreur et votre signature **en cas de cession à un tiers ou pour destruction** (ne pas remplir en cas de cession à un professionnel de l'automobile).
Inscrire vos coordonnées et signature **en cas de demande de nouveau certificat d'immatriculation.**

Nom

Domicile

.....

Signature

Date ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋

Ce coupon permet de circuler pendant une période d'un mois au maximum

Le titulaire du présent certificat est tenu de déclarer toute modification sous peine de sanctions prévues par le code de la route

(X.1) DATES DE VISITES TECHNIQUES

S011D091
A : 18/09/2020
POLLU : 18/09/2019
BV-659-PG

DEKRA Automotive SA
A06/07/2018
BV-659-PG
D 074350444

S011D095
A : 15/09/2022
BV-659-PG

S011D095
A : 15/09/2022
POLLU : 15/09/2021
BV-659-PG

S011D095
A : 11/09/2024
POLLU : 11/09/2023
BV-659-PG

S011D095
A : 02/09/2026
POLLU : 02/09/2025
BV-659-PG

S011D095
A : 11/09/2024
BV-659-PG

S011D095
A : 02/09/2026
BV-659-PG

(S.1) nombre de places debout (le cas échéant)
(U.1) Niveau sonore à l'arrêt (en dB(A))
(U.2) Vitesse du moteur (en min $^{-1}$)
(V.7) CO2 (en g/km)
(V.9) Indication de la classe environnementale de réception CE : mention de la version applicable en vertu de la directive 70/220/CEE ou de la directive 88/77/CEE
(X.1) Dates de visites techniques
(Y.1) Montant de la taxe régionale en Euro
(Y.2) Montant de la taxe pour le développement des actions de formation professionnelle dans les transports en Euro
(Y.3) Montant de la taxe additionnelle CO2 ou montant de l'ecotaxe en Euro
(Y.4) Montant de la taxe pour gestion du certificat d'immatriculation en Euro
(Y.5) Montant de la redevance pour acheminement du certificat d'immatriculation en Euro
(Y.6) Montant total des taxes et de la redevance en Euro
(Z.1) à (Z.4) Mentions spécifiques

Communauté européenne

République Française
Ministère de l'Intérieur

F

Certificat d'immatriculation

Permiso de circulación; Osvědčení o registraci; Registreringsattest; Zulassungsbescheinigung; Registreerimistunnistus; Άδεια κυκλοφορίας; Registration certificate; Carta di circolazione; Reģistrācijas apliecība; Registracijos liudijimas; Forgalmi engedély; Certifikat ta' Reġistrazzjoni; Kentekenbewijs; Dowód Rejestracyjny; Certificado de matrícula; Osvedčenie o evidencii; Prometno dovoljenje; Rekisteröintitodistus; Registreringsbevis et; Регистрационен талон на автомобила; Certificat de l'immatriculare.

2011EV47815

(A) Numéro d'immatriculation
(B) Date de la première immatriculation du véhicule
(C.1) Nom, prénom et adresse dans l'Etat membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, du titulaire du certificat d'immatriculation
(C.3) Nom, prénom et adresse dans l'Etat membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, de la personne physique ou morale pouvant disposer du véhicule à un titre juridique autre que celui de propriétaire
(C.4.a) Mention précisant que le titulaire du certificat d'immatriculation est le propriétaire du véhicule
(C.4.1) Mention précisant le nombre de personnes titulaires du certificat d'immatriculation, dans le cas de multi-propriété
(D.1) Marque
(D.2) Type, variante (si disponible), version (si disponible)
(D.2.1) Code national d'identification du type (en cas de réception CE)
(D.3) Dénomination commerciale
(E) Numéro d'identification du véhicule
(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible, sauf pour les motocycles (en kg)
(F.2) Masse en charge maximale admissible du véhicule en service dans l'Etat membre d'immatriculation (en kg)
(F.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat membre d'immatriculation (en kg)
(G) Masse du véhicule en service avec carrosserie et dispositif d'attelage en cas de véhicule tracteur de catégorie autre que M1 (en kg)
(G.1) Poids à vide national
(H) Période de validité, si elle n'est pas illimitée
(I) Date de l'immatriculation à laquelle se réfère le présent certificat
(J) Catégorie du véhicule (CE)